

Dossier d'inscription Admission Rentrée 2024 Promotion 2024-2025

Début des inscriptions : 6 février 2024

Clôture des inscriptions : 21 juin 2024

IMPORTANT :

CONFORMEMENT A LA DEMANDE DE LA DGOS ET DE L'ARS DE LA NOUVELLE AQUITAINE, LA DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS EST FIXEE AU vendredi 21 juin 2024

L'article 2 bis de l'arrêté du 7 avril 2020 modifié par l'arrêté du 9 juin 2023 relatif aux modalités d'admission à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant précise « aucun frais afférent à la sélection n'est facturé aux candidats mentionnés au I de l'article 1^{er} »

**Tout dossier incomplet, non conforme, illisible ou adressé après la date de clôture ne sera pas traité.
(Cachet de la poste faisant foi).**

Téléchargement du dossier d'inscription sur le site du Centre Hospitalier Sud Gironde
(onglet emploi/formation/ IFAS)

Contact :

Institut de Formation d'Aide-Soignant

Adresse postale

IFAS SUD GIRONDE

Place Saint Michel BP 90055

33192 LA REOLE

Email : ifas@ch-sudgironde.fr

Site internet : <https://www.ch-sudgironde.fr>

Secrétariat ouvert de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 : Tel 05 56 61 52 12

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
CALENDRIER.....	3
MODALITES D'INSCRIPTION.....	4
DISPOSITIONS GÉNÉRALES –.....	5
Arrêté du 7 avril 2020 modifié par l'arrêté du 9 juin 2023 relatif aux modalités d'admission à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Aide-Soignant.....	5
Constitution du dossier :.....	5
ÉPREUVES DE SÉLECTION.....	7
CANDIDAT PRÉSENTANT UN HANDICAP.....	7
CANDIDAT SOUHAITANT UN PARCOURS EN APPRENTISSAGE.....	7
CANDIDAT DISPENSÉ DE SÉLECTION.....	8
PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DES ÉTUDES.....	8
AIDES FINANCIÈRES PENDANT LA FORMATION.....	10
INFORMATIONS IMPORTANTES Admission définitive.....	11
Annexes :.....	12
FICHE D'INSCRIPTION À LA SÉLECTION D'ENTRÉE EN FORMATION 2024.....	15
MODES D'ADMISSION EN FORMATION 2024.....	16
ANNEXE 4.....	19
Fiche à renseigner par le candidat.....	19
Annexe 4 : Fiche à renseigner par le candidat.....	22

CALENDRIER

	IFAS
Mise en ligne du dossier d'inscription	<i>Dossier en ligne</i> https://www.ch-sudgironde.fr
Ouverture des inscriptions	Mardi 6 février 2024
Clôture des inscriptions	Vendredi 21 juin 2024
Examen du dossier des candidats et entretien	Convocation envoyée par courrier
Publication des résultats Affichage des listes à l'IFAS et diffusion sur le site internet du Centre Hospitalier Sud-Gironde (avec accord du candidat)	Vendredi 5 juillet 2024 à 14h00
Confirmation des candidats	Mardi 16 juillet 2024
Rentrée 2024 à l'IFAS	Lundi 2 septembre 2024 à 10h00

MODALITES D'INSCRIPTION

1. **TÉLÉCHARGER EN LIGNE** le dossier d'inscription et l'imprimer ou possibilité de le récupérer directement à l'IFAS (selon les horaires d'ouverture du secrétariat).
2. **ENVOYER LE DOSSIER REMPLI et COMPLET** en version papier **par voie postale en lettre suivie (enveloppe A4)** et au plus tard le **21 juin 2024** (cachet de la Poste faisant foi) ou remis directement au secrétariat de l'IFAS au plus tard à 16h30.

INSTITUT DE FORMATION AIDES-SOIGNANTS SUD GIRONDE

Place Saint Michel

BP 90055

33 192 LA REOLE Cedex

Secrétariat : 05 56 61 52 12

3. Après vérification du contenu du dossier, **un accusé de réception sera envoyé par mail au candidat** (à l'adresse mail indiquée sur la fiche d'inscription).

4. Nombre de places :

Rentrée du 2 septembre 2024		Nombre de places IFAS
Capacité d'accueil- Agrément IFAS		Agrément de 61
- Dont places réservées aux reports		6
- Dont places réservées aux ASHQ		10
Total de places disponibles pour la rentrée 2024		45
Apprentissage en parcours partiel		10

DISPOSITIONS GÉNÉRALES –

Arrêté du 7 avril 2020 modifié par l'arrêté du 9 juin 2023 relatif aux modalités d'admission à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Aide-Soignant

Conditions requises :

La formation conduisant au diplôme d'Aide-Soignant est accessible **sans condition de diplôme**, par les voies suivantes :

- 1° **La formation initiale** : Sont admis les candidats possédant les connaissances et aptitudes requises suffisantes pour suivre la formation d'Aide-Soignant conformément aux attendus nationaux et ayant obtenu une cotation de minimum 10/20 pour le dossier et l'entretien de sélection.
- 2° **La formation professionnelle continue** : Sont admis les candidats possédant les connaissances et aptitudes requises suffisantes pour suivre la formation d'Aide-Soignant conformément aux attendus nationaux.
- 3° **Les personnes devant valider certaines unités d'enseignement suite à leur démarche VAE** (validation des acquis de l'expérience).
- 4° **Le parcours en apprentissage pour les candidats âgés de moins de 30 ans (le jour de la signature de leur contrat avec leur employeur)**

Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.

Constitution du dossier :

Conformément à l'article 6 de l'arrêté du 7 avril 2020 modifié par l'Arrêté du 9 juin 2023 relatif aux modalités d'admission à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant, le dossier de candidature doit comporter :

Un dossier administratif :

- Fiche d'inscription à remplir en lettres capitales (**ne pas plier**) ANNEXE 3




*La rubrique diffusion des résultats sur Internet **non renseignée** vaut **accord de diffusion***

- Photocopie d'une pièce d'identité recto et verso en cours de validité : Carte d'Identité ou Passeport. Le permis de conduire n'est pas recevable.
- Pour les mineurs : La signature du ou des représentant(s) légal (aux) est indispensable
- Pour les ressortissants étrangers : un titre de séjour valide à l'entrée en formation.

- Pour les ressortissants étrangers : une attestation de niveau de langue française **égal ou supérieur au niveau B2** du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe.
- Photocopie des originaux des diplômes obtenus ou titres traduits en français.
- Les candidats en situation de handicap peuvent demander, lors du dépôt de leur dossier, un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien de sélection.
- Une copie de l'attestation de participation à la Journée de Défense et Citoyenneté (JDC) ou Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) pour les candidats moins de 25 ans.
- En ce qui concerne les exigences médicales et vaccinales, se référer à la page 11 du dossier d'inscription.
- 2 photos d'identité récentes dont 1 agrafée à la fiche ANNEXE 4
- 2 enveloppes auto-adhésives** format 11X22 cm à **FENÊTRE** transparente, timbrées.

Et un dossier de sélection :

- Curriculum vitae.
 - Lettre de motivation **manuscrite**.
 - Un document **manuscrit** relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. **Ce document n'excède pas deux pages.**
 - Attestation de suivi de remise à niveau (pour les personnes concernées)
 - Pour les personnes concernées : Attestation de suivi de la formation continue de soixante-dix heures **(sous réserve de modification)**
 - Pour les candidats en terminale : les relevés de résultats et appréciations de stages ou bulletins scolaires de 1^{ère} et Terminale.
 - Pour les candidats détenteurs du Baccalauréat ASSP ou SAPAT : le relevé de notes
 - Certificat(s) du ou des employeurs attestant de l'exercice professionnel de l'intéressé, accompagné(s) si possible des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs).
-  Pour les salariés intérimaires ou multi-employeurs, **fournir une attestation unique par employeur (bulletins de salaires non acceptés).**
- Les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant.

ÉPREUVES DE SÉLECTION

La sélection à l'entrée en formation est effectuée par un jury de sélection, sur la **base d'un dossier de candidature et d'un entretien** destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation d'Aide-Soignant. Le dossier doit être adressé par voie postale directement à l'Institut ou remis directement au secrétariat de l'IFAS.

Selon l'article 2 de l'arrêté du 7 avril 2020 modifié par l'arrêté du 9 juin 2023, l'ensemble (dossier de candidature et entretien) fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs.

L'entretien d'une durée de quinze à vingt minutes est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel.

Selon l'article 8 de l'arrêté du 7 avril 2020 modifié par l'arrêté du 9 juin 2023, chaque candidat est informé personnellement par écrit de ses résultats. Il dispose d'un **délai de sept jours ouvrés** pour valider son inscription définitive à l'institut de formation en cas d'admission en liste principale. Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

Un report peut être accordé sous certaines conditions ; pour cela le candidat doit se mettre en relation avec l'Institut de Formation.

CANDIDAT PRÉSENTANT UN HANDICAP

↪ En référence à l'Article 6 de l'arrêté du 7 avril 2020 modifié par l'arrêté du 9 juin 2023 relatif aux modalités d'admission à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Aide-Soignant, **le candidat en situation de handicap peut demander, lors du dépôt de son dossier, un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien de sélection.**

↪ Un formulaire de demande d'aménagements spécifiques pour les épreuves de sélection et de validation de formation est à disposition au secrétariat de l'IFAS.

CANDIDAT SOUHAITANT UN PARCOURS EN APPRENTISSAGE

Selon l'article 10 de l'arrêté du 9 juin 2023, les personnes ayant déjà été sélectionnées à l'issue d'un entretien avec un employeur pour **un contrat d'apprentissage**, sollicitent une inscription auprès de l'institut de formation.

Le directeur de l'institut de formation procède à leur admission directe **au regard des documents suivants** décrivant la situation du futur apprenti :

1. Une copie de la pièce d'identité de l'apprenti
2. Une lettre de motivation avec description du projet professionnel de l'apprenti
3. Un curriculum vitae de l'apprenti
4. Une copie du contrat d'apprentissage signé ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage

En l'absence de validité du contrat d'apprentissage, les candidats sont soumis à l'épreuve de sélection prévue à l'article 2 et admis en formation sur la base de l'article 3 et 5 de l'arrêté du 9 juin 2023.

Les candidats ne seront admis en parcours d'apprentissage que ceux ayant procédé à la signature d'un contrat d'apprentissage.

CANDIDAT DISPENSÉ DE SÉLECTION

Conformément à l'article 11 du titre II, Sont dispensés de l'épreuve de sélection :

Les agents de services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service

- Justifiant d'une ancienneté de services cumulée d'au moins 1 an en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide à domicile des personnes ;

OU

- Justifiant à la fois du suivi de la formation continue de 70h relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de services cumulée d'au moins 6 mois en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes (sous réserve de modification)

Un minimum de 20% des places autorisées par la Région est réservé aux agents relevant de la formation professionnelle continue visés à l'article 11 dudit arrêté.

PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DES ÉTUDES

Financement du coût du PARCOURS COMPLET de formation :

Pour les poursuites de scolarité et les demandeurs d'emploi

- Financement par le Conseil Régional, le coût s'élève à 7000 €

Pour les candidats rattachés à un établissement privé ou associatif

- Financement par des congés individuels de formation (OPCO, FONGECIF...), le coût s'élève à 7000 €

Pour les agents de services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière

- Financement par l'Établissement, le coût s'élève à 7000 €

Financement du coût du PARCOURS PARTIEL de formation :

Le coût varie en fonction de chaque parcours, des blocs de compétences et des modules à valider.

Pour les poursuites de scolarité et les demandeurs d'emploi

- Financement par le Conseil Régional

Pour les candidats rattachés à un établissement privé ou associatif

- Financement par des congés individuels de formation (OPCO, FONGECIF...)

Pour les parcours par voie d'apprentissage

- Financement par l'Établissement. Les tarifs dépendent du parcours.

Pour obtenir un devis, contactez l'Institut de Formation.

AIDES FINANCIÈRES PENDANT LA FORMATION

Indemnisation Pôle-Emploi ou Rémunération par la Région ou Bourse sanitaire et sociale pendant votre formation dans le secteur sanitaire et social

Vous avez travaillé avant votre entrée en formation

Indemnisation POLE-EMPLOI

Il est impératif de connaître vos droits aux allocations chômage avant de faire une demande d'aide auprès de la Région.

Inscription obligatoire à Pôle-emploi (www.pole-emploi.fr) avant votre entrée en formation si vous avez déjà travaillé (travail saisonnier, CDD, CDI ...)

Pour rappel : Possibilité d'ouverture de droits auprès de Pôle-emploi, si vous avez travaillé 610h au cours des 28 mois qui précèdent la fin de votre dernier contrat de travail (la fin du contrat doit avoir lieu dans l'année qui précède votre inscription).

Vous êtes indemnisé par Pôle-Emploi
=> **Aucune aide régionale**

Vous n'êtes pas indemnisé par Pôle-Emploi

Rémunération en tant que stagiaire de la formation professionnelle RÉGION

Quelles conditions ?

- * vous êtes inscrit dans un institut de formation agréé.
- * votre institut est situé sur le territoire de la Région.
- * vous êtes inscrit à Pôle-emploi et vous êtes non indemnisé.
- * **Pour les formations d'une durée inférieure ou égale à 1 an (aide soignant, ambulancier par exemple) : vous devez justifier d'une sortie de la filière initiale depuis plus d' 1 an.**
- * **Pour les formations d'une durée de plus d'1 an : vous devez justifier au minimum de 36 mois d'activités professionnelles à temps plein (4671h) avant votre entrée en formation.**

Quel montant ?

Il s'agit d'une aide mensuelle dont le montant est calculé selon un barème fixé par décret.

Comment ça marche ?

Si vous répondez aux critères, vous devez retirer le dossier de rémunération auprès de votre établissement. Il est à remettre complété à votre établissement de formation qui le transmettra pour instruction à la Région.

Vous n'avez jamais travaillé avant votre entrée en formation

Bourse d'études sanitaires et sociales RÉGION

Quelles conditions ?

- * vous êtes inscrit dans un institut de formation agréé,
- * votre institut est situé sur le territoire de la Région,
- * vous n'êtes pas demandeur d'emploi indemnisé ou ne bénéficiez pas d'une rémunération Région.

Quel montant ?

La Région aligne le montant des bourses du secteur sanitaire et social sur celui de l'enseignement supérieur. La bourse est attribuée sur critères sociaux.

Comment ça marche ?

Si vous répondez aux critères, vous devez déposer votre dossier sur le site de la Région Nouvelle-Aquitaine :

<https://mes-services.nouvelle-aquitaine.fr>

Vous pouvez aussi y réaliser une simulation en ligne.

Vous ne bénéficiez ni de l'indemnisation Pôle-Emploi ni de la Rémunération Région

INFORMATIONS IMPORTANTES

Admission définitive

L'admission définitive est subordonnée à la production au plus tard le jour de la rentrée :

- ❑ Du **certificat médical** émanant d'un **médecin agréé** attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine et qu'il remplit les obligations d'immunisation et de vaccination concernant les professions de santé. (ANNEXE 2, page 15)

Pour obtenir la liste des médecins agréés : aller sur le site

<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/medecins-agrees> et cliquer sur le département concerné

- ❑ De la **fiche médicale (transmise par l'ARS aux instituts de formation).**
Lorsque l'IFAS aura reçu la fiche 2024-2025, elle vous sera communiquée.
Cette fiche doit-être renseignée par un **médecin** attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination.
- ❑ De la présentation du carnet de vaccination **le jour de la rentrée.**



ATTENTION

Selon le décret du 13 mai 2023, la vaccination Covid n'est plus obligatoire.

Ne pourront être admis au 1^{er} stage, que les élèves qui remplissent les obligations vaccinales.

N'attendez pas les résultats de la sélection, faites vérifier vos vaccins par un médecin car être correctement vacciné peut prendre plusieurs mois et compromettre la mise en stage.

N'hésitez pas à établir le carnet de santé électronique : il permet de vous informer par mail de vos rappels. De plus, il est partageable avec tout professionnel de santé – mes vaccins.net : <https://www.mesvaccins.net/>

Vous pouvez contacter l'IFAS pour tout renseignement à ce sujet.

Annexes :

Annexe 1 Les attendues et critères nationaux à l'épreuve de sélection	13
Fiche à renseigner par le candidat	14
Fiche d'inscription à la sélection d'entrée en formation 2024	15

ATTENDUS	CRITERES
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne, notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer
	Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitude en matière d'expression écrite, orale	Maitrise du français et du langage écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maitrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables
	Maitrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

Annexe 2

CERTIFICAT MÉDICAL ÉTABLI PAR UN MÉDECIN AGRÉÉ

Merci d'imprimer le Certificat Médical établi par un médecin agréé

Je soussigné(e) Docteur

Certifie avoir examiné :

NOM : PRÉNOM :

Et atteste que :

La personne examinée ne présente aucune contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession d'Aide-Soignant.

La personne examinée est en règle avec les obligations vaccinales concernant les professionnels de santé (voir les documents joints).

Fait à, le

Cachet et signature obligatoire du médecin agréé

FICHE D'INSCRIPTION À LA SÉLECTION D'ENTRÉE EN FORMATION 2024

NOM de naissance :	NOM usuel :				
Prénom :	Date de naissance :				
Lieu de naissance :	Département de naissance :				
Situation familiale : <input type="checkbox"/> Célibataire <input type="checkbox"/> Concubinage <input type="checkbox"/> PACS <input type="checkbox"/> Marié(e) <input type="checkbox"/> Divorcé(e) <input type="checkbox"/> Veuf(ve)					
Nombre d'enfants :	Âges des enfants :				
Personnes à prévenir (NOM et téléphone) :					
ENTOUREZ LA REPONSE AUX QUESTIONS SUIVANTES					
Inscription à Pôle	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> En cours	Indemnisé ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	N° identifiant
Emploi ?					
Êtes-vous salarié ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Quel type de contrat ?		Nom employeur :
Permis de conduire ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Encours <input type="checkbox"/> Non	Véhicule personnel :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Ordinateur ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Si ordinateur	<input type="checkbox"/> Fixe <input type="checkbox"/> Portable		
Connexion Internet ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Connexion Imprimante ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
Adresse initiale :					
CP et Ville :			Téléphone fixe :		
Adresse de l'élève pour l'année (sous réserve d'être connue) :					
CP et Ville :					
Mode d'hébergement : <input type="checkbox"/> Domicile parental <input type="checkbox"/> Logement personnel <input type="checkbox"/> Chambre chez un particulier					
<input type="checkbox"/> Autre :					
Téléphone portable :					
Adresse mail (obligatoire) : @					

MODES D'ADMISSION EN FORMATION 2024

Vous devez renseigner le parcours qui vous concerne

- | | | |
|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Je ne possède aucun diplôme | <input type="checkbox"/> Je suis en Terminale | <input type="checkbox"/> J'ai suivi une année d'études conduisant au diplôme d'État Infirmier et n'ai pas été admis en 2 ^{ème} année |
|--|---|---|

Je suis titulaire : **Notez l'année d'obtention**

- D'un titre ou diplôme homologué au niveau IV (Bac, BTN, BT, Bac Pro, Brevet de Maîtrise, ...)
- Autre précisez la série :
- D'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau III (ex niveau V) (BEP, BEPA Option services, CAP, CFPA)
- Précisez la série :

Je m'engage à suivre la formation en parcours complet

Je suis titulaire d'un diplôme : **Notez l'année d'obtention**

- d'État d'Auxiliaire de Puériculture
- d'Ambulancier ou du certificat de capacité d'ambulancier
- d'État d'Auxiliaire de Vie Sociale ou de la Mention complémentaire Aide à Domicile
- d'État d'Aide Médico-Psychologique
- d'Etat d'Accompagnant Educatif Social (**précisez la spécialité**)
- Titre d'Assistance de Vie aux Familles
- Diplôme Assistant de Régulation Médicale (ARM)
- Titre Professionnel Agent de Service Médico-Social (ASMS)

Je m'engage à suivre la formation en parcours partiel

Je suis titulaire

- | | | |
|--|---------|-----------|
| <input type="checkbox"/> d'un baccalauréat professionnel : (entourez la réponse et notez l'année d'obtention)) | A.S.S.P | S.A.P.A.T |
|--|---------|-----------|

Je suis

- | | | |
|--|---------|-----------|
| <input type="checkbox"/> en Terminale baccalauréat professionnel : (entourez la réponse) | A.S.S.P | S.A.P.A.T |
|--|---------|-----------|

Je m'engage à suivre la formation en parcours partiel

Je m'engage à suivre la formation en parcours partiel en apprentissage (notez le nom de l'employeur et la date de contrat)

Nom Employeur :

Date contrat :

Cursus antérieur à votre entrée à l'IFAS :

Année	Formations / diplômes	Nom et lieu de l'établissement

Activités professionnelles antérieures :

Date	Poste occupé	Type de contrat	Nom et lieu de l'entreprise

Affichage des résultats/ Diffusion des résultats :

J'accepte de voir mon nom apparaître sur la liste des résultats du concours diffusée sur le site internet du Centre Hospitalier Sud-Gironde : Oui Non



Cette rubrique « diffusion des résultats sur Internet » non renseignée vaut accord de diffusion

Fait à :, le :

Signature (si mineur, signature du ou des représentant(s) légal (aux)) :

ENVOI DU DOSSIER REMPLI et COMPLET en version papier par voie postale en lettre suivie (enveloppe A4) et au plus tard (cachet de la Poste faisant foi) ou remis directement à l'IFAS au plus tard le 21 juin 2024 avant 16h30

IFAS SUD GIRONDE, Place Saint Michel, BP 90055, 33 192 LA REOLE Cedex

CADRE RESERVÉ À L'INSTITUT DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANT

(Ne rien inscrire sous cette ligne)

ANNEXE 4

Fiche à renseigner par le candidat

Veillez coller
ou agraffer votre
photo

Pièces administratives

- Photocopie justificatif d'identité en cours de validité
- Photocopie des diplômes ou titres obtenus
- 2 Enveloppes à **fenêtre** format 110 X 220 affranchies.
- Attestation JDC (pour les moins de 25 ans)
- Photocopie récépissé des éléments constituant le dossier d'inscription
- Vérification de l'original du diplôme
- 2 photos d'identité récentes et identifiées dont une agrafée au dossier
- Curriculum vitae
- Lettre de motivation
- Document manuscrit situation personnelle ou professionnelle vécue ou un projet professionnel
- La copie des relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires
- Attestations de travail, et appréciations et/ou recommandations du ou des employeurs
- Attestation de suivi de remise à niveau (si candidat concerné)
- Pour les ressortissants hors Union européenne, une attestation du niveau de langue française requis B2 et un titre de séjour valide pour toute la période de la formation.
- Justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...)

Classe de terminale ASSP ou SAPAT

- Bulletins scolaires première et terminale
- Appréciations de stages 1^{ère}/T
- Certificat de scolarité pour les candidats en classe de Terminale
- Cas échéant : relevé de notes du BAC ASSP SAPAT

Sélection :

Titre ou Diplôme (noter année) :

Parcours complet

- Parcours partiels (Bac Pro SAPAT/ASSP/ Passerelles/VAE)
- Parcours Apprentissage

Conformément au règlement général européen sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés du 6/01/1978 (CNIL), nous vous informons que vos données à caractère personnel font l'objet d'un traitement informatique et d'une veille à la protection».

Mme M. Nom d'usage :

Nom de naissance :

Prénoms :

Date de naissance :

Lieu de naissance :
(JJ/MM/AAAA)

Pays ou Département : Nationalité :

Adresse:

Code postal : Commune :

Téléphone domicile : Téléphone portable :

E-mail (**Obligatoire**) :

J'accepte de voir mon nom apparaître sur la liste des résultats du concours diffusée sur le site internet du Centre Hospitalier Sud-Gironde : Oui Non

Cette rubrique « diffusion des résultats sur Internet » non renseignée vaut accord de diffusion



